



poursuites judiciaire pour une dette minime

Par **philippe94360**, le 11/01/2019 à 12:22

Bonjour j'ai actuellement une dette de 50 euros (que je ne peux payer faute de revenu) auprès de la banque postale, cette banque à mandaté un huissier de justice de Beauvais qui m'a envoyé un courrier simple (une simple demande de reglement). Si je ne donne pas suite a ce courrier est ce que je risque d'être fiché pour tout les autres établissements bancaires et la banque postale va-t-elle engager des poursuites judiciaires pour une dette aussi faible ?

Par **philippe94360**, le 11/01/2019 à 13:57

personne ?

Par **youris**, le 11/01/2019 à 17:16

bonjour,

il n'ya pas de dette minime, suivant le type de dette, la banque peut demander votre inscription sur un fichier géré par la banque de france.

je ne pense pas que votre créancier fasse une procédure judiciaire pour cette petite dette, mais il en a le droit.

salutations

Par **P.M.**, le 11/01/2019 à 19:44

Bonjour,

Il faudrait connaître l'origine de la dette pour savoir s'il peut y avoir fichage...

L'Huissier semble agir à titre amiable mais s'il y avait des poursuites judiciaires la dette pourrait s'alourdir...

Par **philippe94360**, le **11/01/2019** à **20:38**

Merci pour les deux réponses, pour répondre a vos questions l'origine de la dette est un découvert non payé pendant plus d'un mois qui a entraîné la cloturation du compte, le fichage ne m'inquiète pas je me demandais simplement si il était commun que des poursuites judiciaires soient engagés pour une si petite somme.

Par **P.M.**, le **11/01/2019** à **21:08**

A priori, vous ne pouvez pas être inscrite au [FICP](#) pour un tel montant...

Il serait étonnant que des poursuites judiciaires soient engagées mais on ne peut pas l'affirmer...